

Saint-Lô Fishing Cup 50 - Challenge Carnassier en embarcation

Les claies de vire - La Meauffe (50)

Nous vous remercions de lire attentivement cette section et de suivre scrupuleusement la procédure décrite ci-dessous.

Le nombre maximum de participants est fixé à 30 équipes. Chaque participant doit être en possession d'une **carte de pêche** (permis de pêche).

Coordonnées des responsables de la compétition

Pierrick Briard

06 45 22 94 79

pecheurssportifs.saintlo@gmail.com

Informations sur les épreuves

La date limite pour s'inscrire est fixée au **6 octobre 2026 à 23 h 00**.

Le coût de l'inscription s'élève à **20 par pêcheur soit 40€ par équipes** et le processus d'inscription doit se faire **uniquement via l'application Fish and You**.

Programme

1 Manche sur un secteur

Secteur : **Aval du barrage des claies de vire / pont de Saint Fromond**

- **5h30**: début des mises à l'eau Bateaux
- **06h45**: accueil des compétiteurs (café / croissant)
- **07h00**:briefing obligatoire
- **7h15**:déplacement sur les spots
- **08h00**: début de la compétition
- **15h 00** : fin de la compétition
- **16h30**: remise des prix + verre de l'amitié

Le concours se déroulant sur une manche sans interruption, chaque participant est en charge de son repas le midi.

Procédure d'inscription

IMPORTANT :

Les compétiteurs doivent s'inscrire à cette compétition via l'application **Fish and You** s'ils souhaitent participer.

Inscription individuelle des 2 pecheurs pour ensuite créer l'équipe sur l'application.

1. Remplissez correctement le formulaire.
2. Une fois le paiement effectué, vous créez l'équipe sur l'application et une fois l'e-mail de confirmation reçu, vous n'avez plus qu'à attendre nos consignes pour vous enregistrer le jour J.

Règlement

Nous vous invitons à lire attentivement le règlement ci-dessous.

RÈGLEMENT ET MODALITÉS

I. Déroulement des épreuves

A. Généralités

1. Pour qu'une épreuve puisse se dérouler, le nombre minimum de compétiteurs fixé par le règlement sportif doit être atteint, soit **10 équipes**.
2. Cette compétition ayant pour but de passer et de partager un moment convivial au bord de l'eau, **la participation des jeunes mineurs est autorisée**.
3. Il est impératif de respecter une distance d'au moins **10 mètres** entre deux équipes. En cas de désaccord entre deux binômes, la règle du « **premier arrivé, premier servi** » sera appliquée.
4. Il est interdit de pêcher en dehors du parcours balisé. En cas de non-respect, l'organisation se réserve le droit **d'exclure les participants sans remboursement de l'épreuve**.
5. Le port du gilet homologué (150newton) est obligatoire.
6. Le concours se fera uniquement au moteur électrique. Cependant l'accès sur le spot au moteur thermique avant le début de compétition (7h15/8h) et le retour après la fin de compétition (15h) sera autorisé, en respectant la limitation de vitesse de 5 nœuds (environ 9 km/h).
7. Une seule mise à l'eau pour les Bateaux est possible (point de départ au barrage des claies de vire). Les floats tube/kayak pourront embarquer où ils le souhaitent sur le parcours: il y aura 3 mises a l'eau d'aménagées pour les float tube/kayak pour faciliter l'accès à l'eau.

B. Matériels et pratiques autorisés et non autorisés

1. Les épreuves se déroulent **uniquement** en embarcation (**bateau/kayak/float tube**)
2. Seule la pêche **aux leurres artificiels** est autorisée (poissons nageurs, leurres souples, leurres métalliques...).
La pêche à la **mouche artificielle**, sous toutes ses formes, est interdite.
Tout **appât naturel**, sous toutes ses formes, est formellement interdit.
3. Les leurres seront équipés **d'hameçons simples, doubles ou triples**, avec un maximum de **2 hameçons**, conformément à la réglementation locale.
4. La technologie Lives scope sera autorisée lors du concours.
5. Aucun Vivier en eau ne sera autorisé lors du concours, chaque poisson pris sera automatiquement pris en photo pour être validé et aussitôt remis à l'eau. L'organisateur se donne le droit de vérifier le vivier au départ et pendant la compétition.
6. Les pêcheurs doivent toujours faire preuve de respect envers **l'environnement, la faune, la flore et les autres personnes**, afin de promouvoir une image positive de notre sport. Ils ont également la responsabilité de préserver l'intégrité physique de leurs prises en évitant tout dommage inutile (**en cas de non-respect : carton rouge**).
7. Lors de l'action de pêche, chaque pêcheur ne peut utiliser **qu'une seule canne et un seul moulinet à la fois**. Toutefois, il est permis de disposer de **plusieurs cannes montées** pendant la compétition.

La pêche doit être réellement en cours lorsque la canne est tenue en main, **avec le leurre dans l'eau**, et non posée sur un support.

8. L'utilisation de l'**épuisette** est obligatoire.
Les épuisettes et bourriches à **mailles métalliques ou nouées** sont interdites en raison de leur caractère abrasif pour le poisson.
9. Les **fish-grip** ou **pincés à poissons** sont interdites.
10. La perte ou le non-retour du **dossard et de la toise** sera sanctionné financièrement et le pêcheur sera déclassé.

C. Poissons pris en compte

Tous les poissons capturés lors de l'action de pêche — à l'exception du **harponnage**, **strictement interdit** — sont considérés comme valides s'ils figurent dans la liste ci-dessous.

Aucune maille ni quota ne seront appliqués.

La mesure du poisson se fera **sur une toise fournie en début de compétition** et sera exprimée **en millimètre, arrondies au centimètre supérieur (mm)**.

Liste des poissons pris en compte :

- Brochet
- Perche
- Black-bass
- Sandre
- Chevesne

D. Validation des poissons

Après chaque prise:

1. Le poisson sera mesuré en utilisant l'outil de mesure qui servira également de **tapis de réception**.
Si, lors de la mesure, le poisson venait à tomber ou à glisser au sol, **aucune pénalité ne sera appliquée**.
2. Les poissons sont mesurés **bouche fermée jusqu'à l'extrémité de la queue (à plat)**.
3. **Chaque prise** devra être photographiée avec l'**outil de mesure** fourni par l'organisation. Le badge nominatif remis lors de l'émargement du matin devra **obligatoirement** apparaître sur la photo. Si la photo montre uniquement le poisson sur la toise, sans le badge, **la prise sera refusée**.
4. Après la mesure, le poisson doit être **remis immédiatement à l'eau** afin de lui assurer les meilleures chances de survie.
5. Aucun poisson doit rester dans une épuisette ou mis dans un vivier après la validation de la prise (carton rouge).
6. Les prises **seront validées par un commissaire** qui recevra votre photo via l'application, et se donne le droit de refuser la prise si la photo n'est pas conforme où qu'il y a un doute sur la mesure.
7. Des **arbitres** veilleront au bon respect de cet autocontrôle. Toute tentative de fraude ou débordement sera sanctionnée selon la gravité des faits, **à l'appréciation de l'arbitre**.

E. Comptage des points et classement

1. Les poissons sont mesurés **bouche fermée jusqu'à l'extrémité de la queue (à plat)**. Cette longueur est exprimée **en millimètres**.
2. Les compétiteurs seront classés selon **la longueur totale obtenue sur l'application**.
3. La longueur des poissons sera déterminée et saisie **en millimètre par le compétiteur sur l'application** , puis validée par les arbitres.
4. **Chaque poisson** dont la mesure dépasse légèrement une graduation sera arrondi au **centimètre supérieur**.

Exemple : si un poisson mesure plus de 30.1cm, il sera comptabilisé à 31cm et mentionné à 310mm sur l'application.

1. Les compétiteurs **sans poisson** seront classés **à égalité en fin de classement**.
2. Le classement de l'épreuve est basé **uniquement sur l'addition des points poisson**.
3. Récompense pour le **big fish**.
4. Récompense pour la première équipe float tube/kayak et Bateau.

Classement de l'épreuve = cumul des longueurs des poissons en centimètres .

L'équipe gagnante sera celle ayant **comptabilisé le plus grand nombre de points** sur l'ensemble de la compétition.

F. Dotation

Des **dotations** seront remises à tous les participants grâce à nos partenaires.